

Finco

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

COMMUNE DE BATOURI

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work-Fatherland

EAST REGION

KADEY

BATOURI CITY COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 009 /AONO/RE/DK/C-BRI/CIPM/2022 du 06 JUIN 2022
**RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT
MUNICIPAL**

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la commune de Batouri (Maître d'Ouvrage) lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence relatif à l'exécution des travaux de construction du restaurant municipal de de Batouri suivant l'allotissement du tableau ci-après :

N° lot	TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
Lot Unique : Restaurant Municipal	50 000 000 (Cinquante millions)	05 (cinq) mois

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent :

- Installation du chantier et travaux préliminaires ;
- Travaux fondation ;
- Travaux maçonneries élévations ;
- Electricité;
- Plomberie ;
- charpente-couverture et plafond ;
- revêtement sols et murs ;
- menuiserie bois, métalliques et vitrerie ;
- peinture ;
- VRD.

3. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun.

4. FINANCEMENT

Les travaux seront financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) Exercice 2022 et suivants

5. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, dès publication du présent avis, à la Commune de Batouri auprès des Services du Maître d'Ouvrage.

6. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Cellule des Marchés Publics de la Commune de Batouri dés publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichage dans les locaux de la Commune de Batouri, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non

H

remboursable de quatre-vingt mille (80 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de la Commune de Batouri et représentant les frais d'achat du dossier.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (BP, Fax, téléphone.....).

7. DEPOT DES OFFRES

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir ou être déposées contre récépissé à la Cellule des Marchés Publics de la Commune de Batouri, au plus tard le 29 JUIN 2022 à Heures précises, heure locale, portant les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°009 /AONO/RE/DK/C-BRI/CIPM/2022 du 16 JUIN 2022
**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT
MUNICIPAL DE BATOURI DANS LE DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE
L'EST.**
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres. Le montant de la caution est fixé à 2% du montant TTC. Cette caution de soumission sera délivrée par une banque de premier ordre, agréée par le Ministre chargé des Finances et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de la validité des Offres.

9. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle des réunions de la commission. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 12 JUIN 2022 à 11 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Batouri.

La Commission Interne de Passation des Marchés procèdera à l'ouverture des offres en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

10. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est de **CINQ (05) mois maximum**.

11. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% des critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

H

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de Cinq millions (5 000 000) FCFA par lot..... 01 Point
- 2) Les références de l'Entreprise 02 Points
- 3) Méthodologie d'exécution des travaux pour chaque lot..... 03 Points
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement pour chaque lot..... 03 Points
- 5) Le matériel et les équipements essentiels pour chaque lot..... 03 Points
- 6) Compréhension du projet 05 Points
- 7) Présentation des Offres..... 03 Points

1- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

2- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours et d'un montant de **un million (1 000 000) FCFA TTC**, représentant **2 %** du cout prévisionnel ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

3- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **cinq (05) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

4- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % de la note technique ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Batouri, Service de la Passation des Marchés, Tél : 696 641 339 / 672 71 38 21.

16 JUIN 2022
Batouri, le _____

Le Maire
(Maître d'Ouvrage),

AMPLIATIONS :

- DDMINMAP ;
- ARMP/EST ;
- PDT-CIPM/ ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO/ARCHIVES.



07/06/22